Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 5

Artikel: Mal-développement Suisse-Monde

Autor: B.v.d.W.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-274525

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



andéfinir «l'aide au dever». La Suisse porte la lanterne rouge

pour objet de demanderédits pour





La coopération technique suisse soutient ce projet : charrue fabriquée localement, bœufs qui permettent de travailler plus efficacement qu'à la houe. (Photo Didier Deriaz, Morrens)

Mal-Développement Suisse-Monde

Propositions pour une nouvelle politique suisse de développement.

Ce rapport a été commandé par treize organisations d'entraide et de coopération au développement, dont:

Pain pour le prochain, Déclaration de Berne, Helvétas

Conseil suisse pour la paix,

Cet ouvrage est difficile à résumer, étant déjà lui-même un condensé. J'aimerais citer quelques passages plus spécialement explicatifs. «On a eu beau s'efforcer, au cours

des deux dernières décennies de des deux dernieres decennies, de mettre sur pied certaines politiques de développement, il n'en reste pas moins que ni la pauvreté, ni la mi-sère n'ont pu être éliminées. On voit au contraire que le fossé entre riches et pauvres s'élargit toujours plus. C'est pourquoi les critiques se font de plus en plus vives pour demander une révision fondamentale des con-ceptions de la coopération. La « crise

du pétrole a révélé au grand jour l'inadéquation de beaucoup de vues actuelles sur le développement.

> Tout objectif de coopération au développement doit être enraciné dans la solidarité, non pas dans une solidarité avec des Etats et des gouvernements, mais avec les défavournements, mais avec les défavournements. vernements, mais avec les défavovernements, mais avec les défavo-risés tant des pays sous-développe-que des pays riches... Le développe-ment ne se confond pas avec la croissance économique. » Conformément à ces objectifs,

l'aide au développement, engagée dans des projets concrets, devra toujours être au bénéfice des couches populaires les plus pauvres. Elle se fondera sur les besoins et les initia-tives des habitants et tiendra compte de leur contexte socio-culturel. Elle se montrera réservée quant à l'ense montrera reservée quant à l'en-gagement d'experts suisses, afin d'éviter que la finalité des projets ne soit arrêtée en fonction de critères européens, et afin d'ouvrir aux for-ces locales- le maximum d'épanouis-

Position de la Suisse

La Suisse n'a jamais été une puis-sance coloniale au sens classique, mais étant un petit pays pauvre en ressources naturelles, elle est portée à ramifier son économie dans le monde extérieur. Notre bien-être — dont toutes les catégories de la population ne jouissent pas également repose pour une bonne part sur les revenus d'exportations et des capitaux placés à l'étranger.

La Suisse, riche pays industriel, se

laisse guider par les mêmes intérêts que les autres états industriels : le maintien et l'accroissement de ses débouchés et investissements

Alors, que faire?

« Dans la presque totalité du Tiers-Monde, la majorité des habitants, les plus pauvres aussi, vivent à la campagne. L'exode rural, et par la suite la formation des bidonvilles en est la conséquence. Les projets de développement doivent donner une priorité à l'agriculture... Il ne s'agit priorite a l'agriculture... Il ne s'agit pas de transposer des solutions suis-ses dans d'autres pays, mais la coo-pération technique suisse peut être efficace dans les domaines suivants : — agriculture (production et con-sommation locale avant exporta-

économie laitière (objectif pre-mier, augmentation de la consom-mation locale);

transports (routes et ponts); économie forestière (reboisement,

sauvegarde de l'environnement) industrie (créant locale

petite industrie (creant locale-ment des emplois).
 Certains projets ont été couron-nés de succès : la Confédération de-vrait étendre la pratique de projets comme les centres de formation pour

comme les centres de formation pour jeunes paysans que la Coopération technique a construits au Tchad. Mais, pour un projet sain dans ses conceptions et réalisations, que de dilemmes, d'hésitations, entre cerdifferentes, d'hestations, entre cer-taines organisations, divisées sur les objectifs prioritaires ou les moyens à utiliser. Le Centre Europe-Tiers-Monde s'efforce par ses recherches et ses publications de mettre en lu-mière les mécanismes nationaux et internationaux qui favorisent ou en-tretiennent la dépendance du tiers monde, cela en vue de dégager les conditions d'un développement équi-libré et créateur. Espérons que ce petit ouvrage participera à la forma-tion progressire de accurant d'action progressive de ce «courant d'opinion » qui seul pourra provoquer les changements de structures indispenà une vraie solidarité interna

La Suisse et la coopération technique

Le président du CAD, dans une lettre au gouvernement suisse, constate, tre au gouvernement suisse, constate, au nom du comité examinateur, qu'en 1974, la Suisse dont le PNB par habitant est le plus élevé (parmi les membres du CAD) est également celui dont le pourcentage du PNB consacré à l'aide publique au développement est le plus faible.

Des chiffres : l'aide publique a représenté, pour les années 1972. 1973.

présenté, pour les années 1972, 1973, et 1974 les 0,21 %, 0,16 % et 0,14 % du PNB.

L'aide des œuvres d'entraide privées se montait, elle, à 0.07 %, 0,05 % et 0,06 %. (Les œuvres privées font des efforts considérables et le montant versé par elles à des pays en

tant verse par elles a des pays en développement a été de 82,1 millions de francs pour 1974). Comparons l'aide publique de la Suisse à celle d'autres pays, pour l'année 1974 (en % du PNB):

Suède	0,72 %
Pays-Bas	0,63 %
France	0,59 %
Norvège	0,57 %
Australie	0,55 %
Danemark	0,55.0/0
Belgique	0,51 %
Canada	0,50 %
Royaume Uni	0,38 %
Allemagne fédér.	0.37 %
Nouvelle Zélande	0.33 %
Etats-Unis	0,25 %

0.25 % Japon 0,18 % 0,18 % 0,18 % 0,15 % 0,14 % Autriche Finlande Italie Suisse

N'est-il pas étonnant qu'un pays dont la vocation humanitaire, de solidarité internationale, est bien con-

lidarité internationale, est bien con-nue, fasse si peu pour les pays en développement? L'aide publique se divise en deux parts : environ 40% d'aide multila-térale et 60% d'aide bilatérale.

L'aide multilatérale revêt la forme L'aide multilaterale revet la forme de contributions générales à des organisations internationales, de participation au capital de diverses banques de développement et de prêts à ces mêmes banques, ainsi preis à ces memes banques, ainsi, que d'aide dite «associée». L'aide multilatérale, en 1975, a été « multiple» — si l'on peut dire! — Voici quelques exemples qui donneron une idée de la variété des aides accordées par la Suisse :

20,2 millions de francs au PNUD, dont 18,4 de contribution annuelle (en sa qualité de membre du Conseil d'administration du PNUD notre pays peut exercer un con-trôle sur l'utilisation des ressour-

ces de cet organisme).
0,5 millions au FNUAP.
divers prêts à des banques de développement régionales.

 15 millions pour l'aide « associée » 15 millions pour l'aide « associee » (qui occupe une place intermédiaire entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale, car elle permet à la Suisse de choisir le pays d'intervention). Exemples :
a) 1,75 million de francs à la FAO

nour un programme d'alpha 1200 francs à l'UNIESCO 1200 francs à l'UNIESCO 1200 francs à l'UNIESCO 1200 francs à l'UNIESCO

c) 123 000 rrancs a l'ONESCO
pour un programme d'alpha-bétisation au Niger, etc, etc.
L'aide bilatérale de la Suisse s'est élevée, pour 1974, à 73,3 millions de francs, dont 29,7 % à l'Afrique, 25 % à l'Asie, 19,5 % à l'Amérique latine.

à l'Asie, 19,5 % à l'Amérique latine.
Les principaux pays bénéficiaires ont été, en 1974 :
en Afrique : Cameroun, Ethiopie, Haute-Volta, Kenya, Madagascar, Mali, Rwanda, Tchad, Zaïre ;
en Asie : Inde, Indonésie, Népal ;
en Amérique latine : Bolivie, Brésil, Colombie, Paraguay, Pérou.

La coopération bilatérale et l'aide multilatérale se complètent l'une l'autre: si la première permet des contacts plus directs entre la Suisse et le pays intéressé, ainsi qu'un contrôle plus grand, la seconde permet de collaborer à des projets plus coû-teux et plus importants, que notre pays seul ne pourrait jamais envisa-ger de financer. L'une et l'autre sont ger de financei. L donc nécessaires.

Petit lexique de la coopération technique

(Vous allez lire ces prochains temps, dans vos quotidiens, de multiples sigles ; comme il est impossible de les avoir toujours tous en tête, nous vous en rappelons ici quelques-uns):

CAD CNUCED

IDA

Comité pour l'aide au développement Conférence des Nations Unies sur le commerce et le déve-

FAO (sigle anglais). Organisation pour l'alimentation et l'agriculture FNUAP GATT

(sigle anglais). Organisation pour rainientation et l'agriculture Fonds morétaire international Fonds des Nations Unies en matière de population (sigle anglais). Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

OCDE

(sigle anglais). Association internationale de développement. Organisation pour l'aide et la coopération au développement Organisation pur l'aide et la cooperation au developpement économique. Organisation internationale du travail Organisation mondiale de la santé. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

OIT OMS ONUDI PNUD UNESCO

Programme des Nations Unies pour le développement. Union internationale des télécommunications

Official methationale des telecommunications, (sigle anglais). Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (sigle anglais). Fonds international de secours à l'enfance. Aide de la Suisse à un pays en développement

UNICEF bilatérale Aide mul-tilatérale

Aide par l'intermédiaire d'organisations internationales.

Produit national brut.

Ce que recouvrent certains de ces sigles

OCDE: Les pays « occidentaux » in-CDE: Les pays « occidentaux » in-dustrialisés — dont la Suisse — en font partie. Elle vise à favoriser une croissance économique régu-lière dans les pays membres et dans les pays en développement,

ainsi qu'une expansion du com-merce au niveau mondial.

AD: C'est l'un des comités spécia-lisés de l'OCDE; il coordonne l'effort de ses membres dans le domaine du développement. Les pays maine du developpement. Les pays membres ont convenu d'accroître leur aide aux pays en développe-ment et d'examiner ensemble, cha-que année, les prestations bilaté-rales et multilatérales de chacun d'eux en faveur des pays en dé-

weloppement.

MI: La conférence de Bretton
Woods, en 1944, organisée par les
Nations Unies décida la fondation

Nations Unies decida la rondation de deux organisations internationales: le Fonds monétaire et la Banque Mondiale: (pas de sigle!) Elle est aussi nommée Banque internationale pour la reconstruction et le développement. C'est la plus aveignes et le principale et plus ancienne et la principale or-ganisation internationale dans le domaine du financement du déve-loppement. Elle a consacré pen-dant quelques années, une partie de son activité à la reconstruction

de l'Europe. Puis, après le lance-ment du Plan Marshall, elle s'est occupée de plus en plus de l'octroi de crédits aux pays en développe-

La Banque mondiale compte 127 états membres (font exception : la plupart des états de l'Europe de Pist, la République populaire de Chine, quelques pays en dévelop-pement et.. la Suisse). La Suisse, n'étant pas membre du FMI, ne peut adhérer à la Banque mon-diale.

La majeure partie des fonds de La majeure partie des tonds de cette Banque provient de prêts de ses membres. Par ailleurs, elle procède à l'émission d'emprunts un peu partout, emprunts qui ont trouvé bon accueil auprès du public et surtout des banques suis qui en ont souscrit pour 1,2 milliards de dollars.

IDA: Fondée en 1960, c'est une des filiales de la Banque mondiale. Elle accorde des prêts aux pays en développement, tout comme la Banque mondiale, mais à des con-Banque mondiale, mais à des conditions beaucoup plus favorables; les prêts consentis par l'IDA s'adressent aux pays les plus pauvres, ceux dont le revenu annuel par habitant est inférieur à 200 \$ (Suisse: 7 170 \$).

L'IDA compte 116 membres dont 95 sont des pays en développement et 21 des pays industrialisés.

Ses fonds viennent des souscriptions initiales et des contributions spéciales de ses membres, ainsi

tions initiales et des contributions spéciales de ses membres, ainsi que de dons ou de prêts de pays non-membres (comme la Suisse). L'IDA ne peut pas souscrire des emprunts comme la Banque mondiale, parce que les prêts qu'elle accorde ne sont pas «rentables» pour le prêteur: le délai de remboursement est de 50 ans; il comporte un délai de grâce de 10 ans et n'est assorti d'aucun intérêt, si ce n'est d'une charge de service de 0,75 %. (Suite en page 6)

EN PUBLICITÉ

ORGANISE ET GERE VOS ACTIONS PUBLICITAIRES



d'une grappe de possibilités

on tire le résultat